



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 28934

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement du gallo. En effet, l'Association des enseignants de gallo s'interroge sur la place qui serait accordée à l'initiation et à la formation à la langue gallèse, langue romane de Bretagne, dans les écoles, collèges et lycées de l'académie de Rennes. Plus de 250 lycéens présentent cette option au baccalauréat. Le gallo, composante de l'identité régionale, doit être pris en compte dans la formation des futurs enseignants. Une formation plus spécifique et plus approfondie pourrait s'adresser aux futurs enseignants susceptibles d'assurer un enseignement de l'option facultative de gallo en collèges et lycées. Il lui demande donc quelle sont les perspectives de formation dans le cadre de l'école supérieure de professorat des écoles de Bretagne.

Texte de la réponse

L'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Rennes, dans le cadre des missions des ESPE fixées par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République dans son article 70, a la possibilité de prévoir une offre de formation spécifique dès lors que cette dernière correspond à un besoin identifié dans les écoles et les établissements de l'académie. Il appartient à l'ESPE d'apprécier ce besoin sur le plan quantitatif et qualitatif avec le concours des services du rectorat et des réseaux d'inspection compétents, pour le traduire éventuellement en une offre de formation initiale et/ou continue. Ainsi, selon l'appréciation du besoin, l'ESPE pourra proposer une offre allant d'un module optionnel de quelques heures à un parcours facultatif plus conséquent incluant un enseignement de langue et culture et des notions de didactique de l'enseignement des langues régionales.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28934

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6003

Réponse publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5872